

**Mémoire présenté dans le cadre des consultations  
prébudgétaires en vue du budget de 2020**

**Par : Association canadienne des pharmacies de  
quartier**

## Introduction

L'Association canadienne des pharmacies de quartier est reconnaissante de l'occasion qui lui est donnée de présenter ce mémoire au Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans le cadre de ses consultations prébudgétaires en vue du budget de 2020.

L'Association canadienne des pharmacies de quartier représente d'importantes associations de pharmaciens qui offrent aux Canadiens des services de qualité et de valeur dans tous les modèles, y compris les chaînes de pharmacies, les pharmacies à bannière, les pharmacies indépendantes, les pharmacies spécialisées, les pharmacies fournissant les établissements de soins de longue durée, ainsi que les chaînes d'épicerie et les grandes surfaces comprenant des pharmacies. On trouve chez nos membres les fournisseurs les plus dignes de confiance de pharmacothérapies, de services aux patients en pharmacie et de solutions novatrices en matière de soins de santé. Nous militons en faveur des soins communautaires en nous appuyant sur la grande accessibilité de nos membres et leur expérience avérée de la prestation de services optimaux aux patients, là où ils vivent, travaillent et se distraient. Avec plus de 10 500 points de service dans des pharmacies idéalement situées dans toutes les collectivités du Canada, l'Association canadienne des pharmacies de quartier vise à promouvoir des soins de santé durables pour tous les intervenants.

L'Association canadienne des pharmacies de quartier soutient généralement le travail qu'accomplit le gouvernement pour un Canada en meilleure santé. Faisant partie des principaux intervenants dans le cadre canadien des soins de santé, l'Association s'entretient beaucoup avec le gouvernement pour améliorer la santé individuelle et collective, au moment où il entreprend de modifier le régime canadien du cannabis à des fins médicales, d'apporter des changements au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB) et de définir un régime d'assurance-médicaments canadien, et où il cherche à résoudre la crise actuelle des opioïdes.

Les sections suivantes exposent les trois principaux éléments à prendre en considération dans la création d'un régime canadien d'assurance-médicaments efficace qui permette aux Canadiens d'améliorer leur état de santé. Voici ces éléments :

1. Compléter le régime – une approche pancanadienne de l'assurance-médicaments;
2. Couverture des médicaments pour les Canadiens sans assurance ou mal assurés;
3. Création d'une liste nationale minimale de médicaments assurés.

Avant de poursuivre, il est important de souligner la valeur de la pharmacie pour le Canada. Les pharmacies communautaires sont très utiles pour la classe moyenne et les Canadiens aux prises avec des difficultés. Dans une série récente de rapports, le Conference Board du Canada conclut qu'en 2016, l'activité économique générée par le secteur des pharmacies communautaires était évaluée à plus de 16 milliards de dollars et représentait près de 250 000 emplois. La production économique directe de ce secteur est comparable à celle du secteur de la construction automobile. Votre pharmacie de quartier est un moteur économique important qui soutient des milliers d'emplois de la classe moyenne et contribue à des gains d'efficacité dans le système de santé canadien en général en fournissant des services de santé utiles dans des points de vente au détail pratiques, ce qui contribue aussi à une meilleure santé individuelle et collective.

## Recommandations

Les pharmacies et les pharmaciens du Canada formulent des recommandations à l'intention du gouvernement pour qu'il *complète le régime* d'assurance-médicaments. Nos recommandations reposent sur cinq principes directeurs :

1. **Équité** : tout Canadien devrait bénéficier d'un accès équitable et constant aux médicaments d'ordonnance nécessaires;
2. **Accès en temps opportun** : les Canadiens devraient pouvoir avoir accès en temps voulu aux médicaments dont ils ont besoin;
3. **Pertinence de la pharmacothérapie** : tous les Canadiens devraient avoir accès à des médicaments de qualité correspondant à leurs besoins individuels;
4. **Abordabilité** : tous les Canadiens devraient pouvoir se procurer leurs médicaments au point de service;
5. **Durabilité** : tous les Canadiens devraient bénéficier d'un régime d'assurance-médicaments qui garantisse la durabilité continue du système de santé.

L'Association canadienne des pharmacies de quartier demande au gouvernement fédéral de suivre ces principes en s'appuyant sur des programmes publics et privés existants de médicaments d'ordonnance pour compléter le régime et faire en sorte que tous les Canadiens aient accès aux médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin pour vivre en bonne santé.

**Recommandation 1** : Créer une nouvelle approche pancanadienne de l'assurance-médicaments.

**Recommandation 2** : Que le gouvernement fournisse aux provinces et aux territoires un financement durable de 1,8 à 3 milliards de dollars pour aider à faire en sorte que tous les citoyens bénéficient d'un régime d'assurance-médicaments ou à mettre à jour et améliorer la couverture, au besoin.

**Recommandation 3** : Que le gouvernement fédéral crée une instance au sein de laquelle les spécialistes des services pharmaceutiques, les administrateurs de régime et les décideurs pourront collaborer, apprendre et appliquer des pratiques éclairées par des données probantes afin d'améliorer l'utilisation optimale et la valeur des médicaments d'ordonnance.

## Compléter le régime – une approche pancanadienne de l’assurance-médicaments

À l’heure actuelle, plus de 95 % de la population canadienne, soit 34 millions de Canadiens, bénéficient d’une assurance-médicaments. Les 5 % restant, soit environ 1,9 million de Canadiens, n’ont accès à aucune assurance couvrant les médicaments d’ordonnance.

En collaboration avec Pollara Strategic Insights, l’Association canadienne des pharmacies de quartier a réalisé un sondage d’opinion publique en août 2018. Nous avons appris qu’une majorité de Canadiens préféreraient un régime canadien d’assurance-médicaments qui maintienne leurs régimes et couvertures existants, évite une augmentation des coûts pour les gouvernements ou les contribuables et garantisse par sa conception une mise en œuvre facile. Cela correspond aux taux de couverture existants des médicaments.

Étant donné ce que nous savons de l’attitude des Canadiens par rapport au maintien de leurs régimes d’assurance-médicaments existants, **l’Association canadienne des pharmacies de quartier propose une approche pancanadienne responsable pour compléter le régime d’assurance-médicaments**, axée sur une plus grande uniformité de la couverture, garantissant que tous les Canadiens ont accès à un régime couvrant les médicaments d’ordonnance et y sont inscrits, et conférant aux provinces et aux territoires la latitude nécessaire pour adapter leurs régimes de manière à tenir compte de considérations et de besoins régionaux. Il est essentiel que, dans la définition d’une approche pancanadienne de l’assurance-médicaments, le gouvernement fédéral :

- dresse une *liste nationale minimale de médicaments assurés* pour améliorer l’équité et la transférabilité des prestations et pour parvenir à plus d’uniformité dans toutes les provinces et dans les territoires;
- veille à ce que tous les Canadiens aient à un régime couvrant les médicaments d’ordonnance et y soient inscrits, qu’il soit public ou privé (ou mixte, comme au Québec);
- confère aux provinces et aux territoires la latitude nécessaire pour adapter leurs régimes de manière à tenir compte de considérations et de besoins régionaux, y compris en étoffant la liste des médicaments assurés ou en autorisant des prix fonction du revenu ou encore des cotisations pour financer le régime;
- soutienne les Canadiens sans assurance en harmonisant la couverture des médicaments onéreux dans tout le Canada;
- encourage l’utilisation optimale des médicaments.

Un régime national pancanadien d’assurance-médicaments devrait être offert en utilisant un modèle à fournisseurs mixtes qui tire parti des avantages des régimes publics et privés existants afin de mieux servir les Canadiens, y compris en offrant un large éventail de médicaments d’ordonnance, ainsi qu’un accès rapide et facile à une assurance-médicaments. Le rôle principal du gouvernement fédéral en *mettant sur pied le régime* serait de créer des mécanismes de partage des coûts qu’on puisse utiliser pour garantir la durabilité à long terme des régimes d’assurance-médicaments, et de dresser une *liste nationale minimale de médicaments assurés*.

## Couverture des médicaments pour les Canadiens sans assurance ou mal assurés

L'Association canadienne des pharmacies de quartier estime que tous les Canadiens devraient avoir accès aux médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin pour vivre en bonne santé et qu'aucun Canadien ne devrait avoir à choisir entre payer des médicaments d'ordonnance nécessaires et acheter de quoi se nourrir.

Qu'il s'agisse d'un régime public ou privé couvrant les médicaments d'ordonnance, tous les fournisseurs – gouvernement, pharmacie, assureurs et employeurs – ont un rôle important à jouer pour faire en sorte que tous les Canadiens bénéficient de la couverture dont ils ont besoin. Nous rappelons que 5 % des Canadiens, soit environ 1,9 million de personnes, n'ont aucune couverture de médicaments d'ordonnance. Nous estimons qu'un régime fédéral d'assurance-médicaments doit remédier à la situation de ce segment de population sans assurance.

Ensemble, nous avons une occasion d'instaurer un accès universel à une couverture des médicaments d'ordonnance en sensibilisant davantage le public et en utilisant plus les régimes d'assurance-médicaments existants, et en ciblant le nouveau financement de manière à augmenter la couverture lorsque les régimes publics et privés n'offrent pas de couverture suffisante – comme dans le cas des travailleurs à faible revenu, des travailleurs autonomes ou des patients confrontés au coût des médicaments orphelins.

Pour bien cibler les 5 % de Canadiens qui n'ont aucun accès à une couverture des médicaments d'ordonnance, **l'Association canadienne des pharmacies de quartier demande au gouvernement fédéral de rendre obligatoire l'assurance-médicaments dans toutes les provinces et dans les territoires, comme c'est le cas au Québec.** Ainsi, le gouvernement fédéral peut garantir un accès aux médicaments d'ordonnance dans tout le pays, tout en permettant aux provinces de garder de contrôle des programmes publics et la latitude de les adapter sur leur propre territoire.

En outre, **l'Association canadienne des pharmacies de quartier demande au gouvernement fédéral d'accorder aux provinces et aux territoires un soutien financier durable** pour faire en sorte que tous les citoyens soient assurés ou pour aider à mettre à jour et à améliorer la couverture, si nécessaire. Nous estimons que, pour faire bénéficier tous les Canadiens sans assurance d'un régime public d'assurance-médicaments, un investissement de *1,8 à 3 milliards de dollars* serait requis du gouvernement fédéral.

Le modèle consistant à *compléter le régime* peut être concrétisé en établissant un « *transfert d'assurance-médicaments* » avec les provinces. En utilisant le précédent créé par les ententes conclues en dehors du Transfert canadien en matière de santé en 2017 (pour la santé mentale et les soins à domicile), le gouvernement fédéral peut créer un transfert de paiement aux provinces pour soutenir les normes provinciales d'assurance-médicaments correspondant à la *liste nationale minimale de médicaments assurés* et pour fournir un financement supplémentaire afin que tous les citoyens soient couverts par un régime public d'assurance-médicaments. Cette approche de l'assurance-médicaments offrirait la solution la plus rapide pour la mise en œuvre et permettrait une couverture ciblée sur les personnes qui en ont le plus besoin, à savoir celles qui ne sont pas assurées. Ce modèle pourrait ensuite être graduellement intégré dans la *Loi canadienne sur la santé* pour en garantir la durabilité à long terme.

## Création d'une liste nationale minimale de médicaments assurés

Rendre l'assurance-médicaments obligatoire est un mécanisme efficace dont dispose le gouvernement fédéral pour faire en sorte que tous les Canadiens bénéficient d'une telle assurance. Ce mécanisme respecte aussi la compétence et l'autonomie provinciales en matière de politique et de dépenses de santé. Outre rendre l'assurance-médicaments obligatoire dans toutes les provinces et dans les territoires, **l'Association canadienne des pharmacies de quartier demande au gouvernement fédéral de dresser une liste nationale minimale de médicaments assurés.**

Associée à l'assurance-médicaments obligatoire, une *liste nationale minimale de médicaments assurés* garantirait que tous les Canadiens ont accès à une liste établie de médicaments courants. Tous les régimes d'assurance-médicaments du pays, qu'ils soient publics ou privés, devraient inclure ces médicaments sur leur liste, permettant ainsi au gouvernement fédéral de fixer la norme en matière d'assurance-médicaments au Canada.

Sur les 34 millions de Canadiens actuellement couverts par une assurance-médicaments, seuls 25 millions ont cette assurance dans le cadre de régimes de leur employeur ou d'autres régimes privés. Beaucoup de Canadiens participant déjà à des régimes privés ont accès à la plupart des médicaments d'ordonnance répertoriés au Canada, soit plus de 9 000, cela en comparaison du nombre de médicaments actuellement assurés par les régimes publics au Canada, qui vont de 4 169 en Alberta à 7 792 au Québec. Nous proposons que la *liste nationale minimale de médicaments assurés* soit équivalente à la liste publique la plus complète aujourd'hui (c.-à-d. celle du Québec) afin de perturber le moins possible l'accès des patients.

En adoptant un régime national d'assurance-médicaments, il importe de ne pas faire marche arrière en optant pour une liste réduite de médicaments assurés pour les Canadiens qui ont déjà l'habitude d'une couverture globale. Nous devons saisir cette occasion d'établir une norme plus élevée en matière d'assurance-médicaments au Canada et créer une vraie *liste nationale minimale de médicaments assurés*, tout en conservant les régimes privés qui aident les Canadiens.

Après l'adoption de la *liste nationale minimale de médicaments assurés*, il faudra veiller à mettre en œuvre un processus d'examen efficace et sûr qui permette de déterminer si un nouveau médicament est essentiel d'un point de vue clinique et devrait être assuré pour tous les Canadiens.

## Recommandations

**Recommandation 1 :** Créer une approche pancanadienne de l'assurance-médicaments qui :

- dresse une liste nationale minimale de médicaments assurés pour améliorer l'équité et la transférabilité des prestations et pour parvenir à plus d'uniformité dans toutes les provinces et dans les territoires;
- veille à ce que tous les Canadiens aient accès à un régime couvrant les médicaments d'ordonnance et y soient inscrits, que le régime soit public ou privé (ou mixte, comme au Québec);
- confère aux provinces et aux territoires la latitude nécessaire pour adapter leurs régimes de manière à tenir compte de considérations et de besoins régionaux, y compris en étoffant la liste des médicaments assurés ou en autorisant des prix fonction du revenu ou encore des cotisations pour financer le régime;
- soutienne les Canadiens sans assurance en harmonisant la couverture des médicaments onéreux dans tout le Canada;
- encourage l'utilisation optimale des médicaments en tirant parti de l'accessibilité des pharmaciens, spécialistes des médicaments, pour s'assurer que les patients profitent au mieux des médicaments qui leur sont prescrits.

**Recommandation 2 :** Que le gouvernement fournisse aux provinces et aux territoires un financement durable de 1,8 à 3 milliards de dollars pour aider à faire en sorte que tous les citoyens bénéficient d'un programme d'assurance-médicaments ou à mettre à jour et améliorer la couverture, au besoin.

**Recommandation 3 :** Que le gouvernement fédéral crée une instance au sein de laquelle les spécialistes des services pharmaceutiques, les administrateurs de régime et les décideurs pourront collaborer, apprendre et appliquer des pratiques éclairées par des données probantes afin d'améliorer l'utilisation optimale et la valeur des médicaments d'ordonnance.

## Conclusion – Il est temps de compléter le régime

Avec un engagement du gouvernement fédéral à améliorer l'accès des Canadiens aux médicaments d'ordonnance, et avec en place un Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments, il se présente une occasion unique de vraiment transformer la vie des Canadiens. Nous savons qu'en collaboration avec nos partenaires fédéraux, nous pouvons permettre aux plus de 10 500 points de service dans les pharmacies de tous les quartiers du Canada d'être des partenaires positifs dans la prestation d'une assurance-médicaments de qualité pour tous les Canadiens.

L'heure est venue de garder les meilleurs éléments des régimes publics et privés d'assurance-médicaments existants afin de mettre sur pied un meilleur système qui assure les personnes les plus vulnérables qui, aujourd'hui, doivent se passer des médicaments dont elles ont besoin. Ensemble, nous pouvons y arriver.

En « complétant le régime » d'assurance-médicaments avec un système public-privé mixte, nous pouvons limiter les perturbations pour les patients déjà assurés et permettre la mise en œuvre d'un nouveau régime d'assurance-médicaments maintenant.

D'ici une année, le gouvernement fédéral pourrait proposer aux provinces et aux territoires un « transfert d'assurance-médicaments » à l'appui d'une approche pancanadienne de l'assurance-médicaments nationale qui permette un soutien fédéral, mais respecte la compétence provinciale. Le gouvernement fédéral peut établir dans le cadre de ce transfert une liste nationale minimale de médicaments assurés avec laquelle doivent concorder celles des provinces et des territoires, qui auront cependant la latitude d'aller au-delà.

Ce système créerait une couverture universelle pour tous les Canadiens sans refondre tous les régimes d'assurance-médicaments du pays. Il réduirait le coût pour le gouvernement du remplacement de la couverture déjà offerte par des régimes publics et privés et permettrait d'investir des fonds publics dans d'autres domaines prioritaires.